

Dernière mise à jour : 23/04/2019

Métier: Métiers du sport | Activités équestres | Perfectionnement Sportif

Diplôme: DEJEPS Sports Equestres

Niveau de qualification: III

Numéro de fiche: 65



Objectifs

Le titulaire du DEJEPS Perfectionnement Sportif assure au sein des structures équestres la continuité de l'enseignement des pratiques équestres dans un cadre de perfectionnement et d'entraînement dans la discipline choisie (CSO-DRESSAGE-CCE)

Il contrôle et coordonne l'organisation sportive d'une structure.

Il conçoit un projet de perfectionnement sportif et coordonne sa mise en œuvre.

Il conduit des cycles d'entraînement en vue d'un perfectionnement sportif collectif ou individuel.

Il encadre et anime une équipe de collaborateurs et contribue au développement des activités équestres. Il peut assurer des fonctions de tutorat.



Conditions d'accès

- Etre titulaire de l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civique de niveau 1 ([PSC1](#))
- Valider ou avoir validé les TEP (Tests d'exigences Préalables)
- Avoir 18 ans à l'entrée en formation

Pour la mention CSO :

- Etre capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau « Amateur 2 Grand Prix » dans la discipline du concours de saut d'obstacles
- Etre capable de conduire une séance de perfectionnement dans la discipline du concours de saut d'obstacles

Pour la mention CCE :

- Etre capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau "Amateur 2 Grand Prix" dans la discipline du concours complet d'équitation
- Etre capable de conduire une séance de perfectionnement dans la discipline du concours complet d'équitation

Pour la mention Dressage :

- Etre capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau "Amateur 3 Préliminaire" dans la discipline du Dressage
- Etre capable de conduire une séance de perfectionnement dans la discipline du Dressage

Le nombre de places : 12

Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à télécharger [ICI](#) ou à retirer au secrétariat du CREPS des Pays de la Loire.

Clôture des candidatures : **24 aout 2019**

Sélection

Date des TEP (Tests d'Exigences Préalables) : 26 septembre 2019
Epreuves de sélection : 10 octobre 2019

Seuls les candidats ayant validé les TEP seront convoqués aux épreuves de sélection.

Les TEP et sélections se dérouleront sur le site des Ecuries du clos à Bouguenais.

Nature des épreuves de sélection : épreuve écrite et entretien oral.

Il est procédé à la vérification des exigences préalables au moyen :

Pour le CSO :

- d'un test technique de niveau "Amateur 1 Grand Prix" (1m15) ou de niveau équivalent attesté par le directeur technique national de l'équitation
- d'un test pédagogique consistant en la mise en place d'une séance de perfectionnement
- d'une durée de trente minutes dans la discipline du concours de saut d'obstacles pour trois cavaliers niveau galop 7 minimum, suivie d'un entretien d'une durée de vingt minutes.

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de l'équitation.

Pour le CCE :

- d'un test technique de cross et de reprise de dressage de niveau "Amateur 2 Grand Prix" ou d'un niveau équivalent dans la discipline du concours complet d'équitation.

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national d'équitation

- d'un test pédagogique consistant en la préparation et la conduite d'une séance de perfectionnement de cross niveau galop 7 minimum, suivie d'un entretien d'une durée de vingt minutes.

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de l'équitation

Pour le Dressage :

- d'un test technique de dressage de niveau "Amateur 3 Grand Prix" ou d'un niveau équivalent dans la discipline du Dressage. La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national d'équitation
- d'un test pédagogique consistant en la préparation et la conduite d'une séance de perfectionnement de dressage niveau galop 7 minimum, suivie d'un entretien d'une durée de vingt minutes.

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de l'équitation

Déroulement de la formation

Date de formation : 14 novembre 2019 au 19 décembre 2020

Formation de 14 mois soit 1 099 H (**287 H en centre de formation et 812 H en entreprise**)

Interruption de juillet et Aout (disponibilité pour concours)

Les possibles allègements de formation seront vu à l'issue des sélections lors de l'entretien du positionnement.

Coûts et financement

Frais d'inscription : 30 € non remboursables

TEP : 80 € remboursables si absence justifiée 48 heures à l'avance

Frais de sélection : 80 €

Coût de base heures/stagiaires en centre de formation : nous contacter.

FINANCEMENT : la formation peut être financée selon le statut du stagiaire (demandeur d'emploi et salarié). Les aides possibles :

- Pour les **demandeurs d'emploi** : possibilité de prise en charge par le Conseil Régional, se renseigner auprès du secrétariat. Si vous êtes demandeur d'emploi veuillez vous procurer une fiche de liaison "JMQ" auprès de votre conseiller Pôle-emploi, Mission locale, Cap emploi ou le Conseil général.
- Pour les **salariés** : se renseigner auprès de son employeur ou OPCA.
- Les **indépendants agricoles** : possibilité d'une participation financière de la part du VIVEA. (merci d'indiquer dans votre dossier si vous êtes concerné par cette branche.

Le coût restant à la charge du stagiaire est variable selon l'organisme financeur.

Les dossiers de financement auprès des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) sont à déposer 3 à 6 mois avant l'entrée en formation (FAFSEA, AGEFOS, UNIFORMATION, FONGECIF, OPCALIA, ...).

Contact

Le coordinateur : François GUIHARD

06 75 68 10 02 - courriel : guihard.francois@wanadoo.fr

Assistante de formation : Elodie LARUELLE

02 28 23 69 74 - courriel : elodie.laruelle@creps-pdl.sports.gouv.fr